

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**einzA Korral-Primer, weiß**

**UFI:**

K1TC-P1GK-500D-PW4U

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**  
peintures décoratives

**Utilisations contre-indiquées**  
Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

einzA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0  
N° Fax +49 (0)511 67490-20  
e-mail info@einzA.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**  
sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 2; H411

Flam. Liq. 3; H226

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH09

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

## Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour l'extinction.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

## UFI:

K1TC-P1GK-500D-PW4U

## 2.3 Autres dangers

### Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

### Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques			
	64742-48-9 919-857-5 649-327-00-6 01-2119463258-33	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate			
	- 918-481-9 -	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	sulfate de baryum, naturel			
	7727-43-7 231-784-4 -	-	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	cf. note bas de page (2)		

# Fiche de données de sécurité CE

 einzA

**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

	64742-95-6 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	<	5,00	% en poids
6	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>				
	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 01-2119457435-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	<	5,00	% en poids
7	<b>oxyde de zinc</b>				
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>=	2,50 - < 25,00	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en applicant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
2	P	-	-	-
5	P	-	-	-
7	-	-	M = 1	M = 1

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i par inhalation; -; -

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

## 5.1 Moyens d'extinction

### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau

### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-sauveteurs

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les sauveteurs

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

# Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einzA Korral-Primer, weiß

Code produit: 7510136

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 08.05.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

## Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

## Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Titane (dioxyde de), en Ti			
	VLE (8h)	10	mg/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	C2	
2	sulfate de baryum, naturel 2006/15/EC	7727-43-7	231-784-4
Barium (soluble compounds as Ba)			
	VLE (8h)	0,5	mg/m <sup>3</sup>
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Baryum (composés solubles), en Ba			
	VLE (8h)	0,5	mg/m <sup>3</sup>
3	1-méthoxy-2-propanol 2000/39/EC	107-98-2	203-539-1
1-Methoxypropanol-2			
	VLE (courte durée)	568	mg/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	375	mg/m <sup>3</sup>
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
1-Méthoxy-2-propanol			
	VLE (courte durée)	375	mg/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	188	mg/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	*	
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Zinc (oxyde de)			
fumées			
	VLE (8h)	5	mg/m <sup>3</sup>
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Zinc (oxyde de)			
poussières			
	VLE (8h)	10	mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
----	------------------------------	-------------

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

Nom commercial : einzA Korral-Primer, weiß

Code produit: 7510136

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 08.05.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

N°	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			<b>13463-67-7 236-675-5</b>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25 mg/m <sup>3</sup>
2	<b>Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2 % en volume d'aromatiques</b>			<b>64742-48-9 919-857-5</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	77 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	871 mg/m <sup>3</sup>
3	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>			<b>64742-95-6 918-668-5</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151 mg/m <sup>3</sup>
4	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>			<b>107-98-2 203-539-1</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	183 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	369 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë )	local	553,5 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë )	systémique	553,5 mg/m <sup>3</sup>

## valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE		
	Voie d'exposition	Valeur		
1	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7 236-675-5</b>		
	par inhalation	(chronique) à long terme		
		local	210 µg/m <sup>3</sup>	
2	<b>Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2 % en volume d'aromatiques</b>	<b>64742-48-9 919-857-5</b>		
	orale	(chronique) à long terme	systémique	46 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	46 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	185 mg/m <sup>3</sup>
3	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6 918-668-5</b>		
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32 mg/m <sup>3</sup>
4	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>107-98-2 203-539-1</b>		
	orale	(chronique) à long terme	systémique	33 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	78 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	43,9 mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>		<b>107-98-2 203-539-1</b>
	Eau	eau douce	10 mg/L
	Eau	eau marine	1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	100 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	52,3 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	5,2 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	4,59 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 mg/L
2	<b>oxyde de zinc</b>		<b>1314-13-2 215-222-5</b>
	Eau	eau douce	17,9 µg/L
	concerne : Zn		
	Eau	eau marine	9 µg/L

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

concerne : Zn			
Eau	eau douce sédiment	182,8	mg/kg
Eau	eau marine sédiment	201,9	mg/kg
concerne : Zn, poids sec			
sol	-	103,4	mg/kg
concerne : Zn, poids sec			
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	124,5	µg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

#### Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 480 min

#### Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>
liquide
<b>Etat</b>
liquide
<b>Couleur</b>
Suivant le nom du produit
<b>Odeur</b>
de solvant
<b>pH</b>

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

Motif pour incitation du pH manquante	substance/mélange insoluble (dans l'eau)					
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>						
Valeur	> 120 °C					
Substance de référence	Mélange de solvants					
<b>Point de fusion/point de congélation</b>						
Donnée non disponible.						
<b>Température de décomposition</b>						
Donnée non disponible.						
<b>Point d'éclair</b>						
Valeur	31	-	33 °C			
Méthode	Closed Cup					
<b>Température d'inflammation</b>						
Valeur	>	200	°C			
Substance de référence	Mélange de solvants					
<b>Propriétés comburantes</b>						
Non applicable						
<b>Inflammabilité</b>						
Non applicable						
<b>Limites inférieure d'explosion</b>						
Valeur	>	0,6	% en vol			
Substance de référence	Mélange de solvants					
<b>Limites supérieure d'explosion</b>						
Valeur	<	7,5	% en vol			
Substance de référence	Mélange de solvants					
<b>Pression de vapeur</b>						
Valeur	<	100	hPa			
Température de référence	50 °C					
Substance de référence	Mélange de solvants					
<b>Densité de vapeur relative</b>						
Donnée non disponible.						
<b>Densité relative</b>						
Donnée non disponible.						
<b>Densité</b>						
Valeur	1,39	-	1,45 g/cm³			
Température de référence	20 °C					
Méthode	DIN 51757					
<b>Solubilité dans l'eau</b>						
Remarque/s	non miscible					
<b>Solubilité</b>						
Donnée non disponible.						
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE			
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5			
Non applicable						
Source	ECHA					
2	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9			
log Pow	3,17	-	7,22			
Méthode	QSAR					
Source	ECHA					

# Fiche de données de sécurité CE

 einzA

Nom commercial : einzA Korral-Primer, weiß

Code produit: 7510136

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 08.05.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

3	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
log Pow	<	1	
Température de référence concerne		20	°C
Méthode	pH: 6.8		
Source	OCDE 117		
	ECHA		

Viscosité cinématique				
Valeur	34	-	35	sec
Température de référence	20		20	°C
Méthode	DIN EN 2431 (6 mm)			

Essai de séparation des dissolvants				
Valeur	<	3	%	
Température de référence	20		20	°C

Caractéristiques des particules				
Donnée non disponible.				

## 9.2 Autres informations

Autres informations				
Donnée non disponible.				

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

Espèces Méthode Source	rat OCDE 401 ECHA	-	918-481-9
<b>3</b> <b>hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, &lt;2 % aromate</b>			
DL50	>	15000	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	rat OCDE 401 ECHA	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>4</b> <b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>		<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
DL50	>	3492	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source	rat OCDE 401 ECHA		
<b>5</b> <b>1-méthoxy-2-propanol</b>		<b>107-98-2</b>	<b>203-539-1</b>
DL50		4016	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source	rat EC 440/2008, B.1 ECHA		
<b>6</b> <b>oxyde de zinc</b>		<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source	rat OCDE 401 ECHA		

<b>Toxicité dermale aiguë</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2 % en volume d'aromatiques</b>	<b>64742-48-9</b>	<b>919-857-5</b>
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source	lapin OCDE 402 ECHA		
<b>2</b> <b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>		<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
DL50	>	3160	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source	lapin OCDE 402 ECHA		
<b>3</b> <b>1-méthoxy-2-propanol</b>		<b>107-98-2</b>	<b>203-539-1</b>
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source	rat 440/2008/EC B.3. ECHA		
<b>4</b> <b>oxyde de zinc</b>		<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source	rat OCDE 402 ECHA		

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>

# Fiche de données de sécurité CE

 einzA

Nom commercial : einzA Korral-Primer, weiß

Code produit: 7510136

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 08.05.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

CL50 Durée d'exposition Etat d'agrégation Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	5,09 4 Poussière rat OCDE 403 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	mg/l h	
<b>2 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>	
CL50 Durée d'exposition Etat d'agrégation Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	> 6,193 4 Vapeur rat OCDE 403 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	mg/l h	
<b>3 oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>	
CL50 Durée d'exposition Etat d'agrégation Espèces Méthode Source	> 5,7 4 Poussière/Brouillard rat OCDE 403 ECHA	mg/l h	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement	lapin OCDE 404 ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2 % en volume d'aromatiques</b>	<b>64742-48-9</b>	<b>919-857-5</b>	
Espèces Méthode Source Évaluation	lapin OCDE 404 ECHA Non irritant		
<b>3 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>	
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement	lapin OCDE 404 ECHA irritant faible Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>4 1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>107-98-2</b>	<b>203-539-1</b>	
Espèces Méthode Source Évaluation	lapin EC 440/2008, B.4 ECHA Non irritant		
<b>5 oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>	
Espèces Méthode Source Évaluation	Human Skin Model OECD 431 ECHA Non irritant		
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2 % en volume d'aromatiques</b>	64742-48-9	919-857-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
<b>3</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
<b>4</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	107-98-2	203-539-1
Espèces	lapin		
Méthode	2004/73/EEC, B.5		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
<b>5</b>	<b>oxyde de zinc</b>	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2 % en volume d'aromatiques</b>	64742-48-9	919-857-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
<b>3</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	64742-95-6	918-668-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
<b>4</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	107-98-2	203-539-1
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	440/2008/EC B.6		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

<b>5 oxyde de zinc</b>		<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	Guinea pig		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Type d'examen	In vitro mammalian cytogenicity		
Méthode	OECD 487		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, &lt;2 % aromate</b>	<b>-</b>	<b>918-481-9</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100, TA 102		
Espèces	OECD 471		
Méthode	ECHA		
Source	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Evaluation/Classement			
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>4</b>	<b>oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Toxicité pour la reproduction</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	>= 1000 mg/kg bw/d		
Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 443		
Source	ECHA		

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition	orale	
NOAEL	1000	mg/kg bw/d
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal	
Espèces	rat	
Méthode	OECD 414	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>2 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>3 oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Cancérogénicité</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOEL	7500 mg/kg bw/d		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2 oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>	
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	> 962 mg/kg bw/d		
Durée d'exposition	90 j		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2 hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, &lt;2 % aromate</b>	<b>-</b>	<b>918-481-9</b>	
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	>= 500 mg/kg bw/d		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		

# Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einzA Korral-Primer, weiß

Code produit: 7510136

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 08.05.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>
Donnée non disponible.

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5		
LL50	>	1000 96	mg/l h		
Durée d'exposition					
Espèces	truite arc-en-ciel				
Méthode	OCDE 203				
Source	ECHA				
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5		
LL50		9,2 96	mg/l h		
Durée d'exposition					
Espèces	Oncorhynchus mykiss				
Méthode	OCDE 203				
Source	ECHA				
3	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1		
CL50	> 4600	- 10000 96	mg/l h		
Durée d'exposition					
Espèces	Leuciscus idus				
Méthode	DIN 38 412, part L15				
Source	ECHA				
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				

Toxicité sur les poissons (chronique)					
Donnée non disponible.					

Toxicité pour les daphnies (aigüe)					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5		
CE50	>	100 48	mg/l h		
Durée d'exposition					

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

Nom commercial : einzA Korral-Primer, weiß

Code produit: 7510136

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 08.05.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

Espèces Méthode Source	Daphnia magna OCDE 202 ECHA
<b>2 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2 % en volume d'aromatiques</b>	<b>64742-48-9</b> <b>919-857-5</b>
LE50 Durée d'exposition	> 1000 mg/l 48 h
Espèces concerne Méthode Source	Daphnia magna WAF (water accommodated fractions) OCDE 202 ECHA
<b>3 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b> <b>918-668-5</b>
LE50 Durée d'exposition	3,2 mg/l 48 h
Espèces Méthode Source	Daphnia magna OCDE 202 ECHA
<b>4 1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>107-98-2</b> <b>203-539-1</b>
CE50 Durée d'exposition	21100 - 25900 mg/l 48 h
Espèces Méthode Source	Daphnia magna ESR-ES-15 ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
NOEC	> 2,1 mg/l		
Durée d'exposition	21 jour(s)		
Espèces Méthode Source	Daphnia magna OECD 202 ECHA		

## Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
CE50	> 100 mg/l		
Durée d'exposition	72 h		
Espèces Méthode Source	Raphidocelis subcapitata OCDE 201 ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2 % en volume d'aromatiques</b>	<b>64742-48-9</b>	<b>919-857-5</b>	
LE50 Durée d'exposition	> 1000 mg/l		
Espèces concerne Méthode Source	Pseudokirchneriella subcapitata WAF (water accommodated fractions) OCDE 201 ECHA		
<b>3 Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>	
LE50 Durée d'exposition	2,9 mg/l		
Espèces Méthode Source	Pseudokirchneriella subcapitata OCDE 201 ECHA		

# Fiche de données de sécurité CE

**einzA**

Nom commercial : einzA Korral-Primer, weiß

Code produit: 7510136

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 08.05.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

## Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CE50	>	99	mg/l
Durée d'exposition		10	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Source	ECHA Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
Méthode	OCDE 301 F ECHA facilement biodégradable		
Évaluation			
3	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Type	BSB		
Valeur	78		
Durée	28		
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
4	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	96		
Durée	28		
Méthode	OCDE 301 E		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source	ECHA		
2	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, <2 % aromate	-	918-481-9
log Pow	3,17		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
3	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
log Pow	<		
Température de référence	1		
concerne	20		
Méthode	°C		
Source	pH: 6.8		
	OCDE 117		
	ECHA		

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einzA Korral-Primer, weiß	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN1263
IMDG	UN1263
ICAO-TI / IATA	UN1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	PEINTURES
IMDG	PAINT
Sources de danger	Hydrocarbons, C9, aromatics

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	30
IMDG - Classe	3
Étiquettes	3
ICAO-TI / IATA - Classe	3
Étiquettes	3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III

# Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einzA Korral-Primer, weiß

Code produit: 7510136

Version actuelle: 8.1.0, établi le: 08.05.2025

Version remplacée: 8.0.0, établi le: 07.03.2025

Région: FR

ICAO-TI / IATA

III

## 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Signe conventionnel "poisson et arbre"

IMDG

Signe conventionnel "poisson et arbre"

EmS

F-E+S-E

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substance, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	203-489-0	75
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1	75
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75

##### DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E2, P5c

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

##### Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	32,12 %
---------------	---------

##### Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégories de produit: i, type: (Lb) à base de solvant = 500 g/l  
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 500 g/l

#### Prescriptions nationales

##### Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

# Fiche de données de sécurité CE

 einzA

**Nom commercial :** einzA Korral-Primer, weiß

**Code produit:** 7510136

**Version actuelle:** 8.1.0, établi le: 08.05.2025

**Version remplacée:** 8.0.0, établi le: 07.03.2025

**Région:** FR

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

P La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310- P331 (tableau 3.1) ou les phrases S (2-)23-24-62 (tableau 3.2) doivent à tout le moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

V Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

W On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

1 Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653837